



**RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DU SAGE YÈVRE-AURON
ANNÉE 2019**

Adopté en CLE du 10 mars 2020

STRUCTURE PORTEUSE :



AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE :



*Établissement public du ministère
chargé du développement durable*



SOMMAIRE

1	LE CONTEXTE.....	2
1.1	LE BASSIN YÈVRE-AURON ET LES ENJEUX DE GESTION DE L'EAU.....	2
1.2	HISTORIQUE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DU SAGE.....	3
1.3	LES MASSES D'EAU DU TERRITOIRE.....	3
1.4	LA CELLULE ANIMATION DU SAGE.....	5
2	L'ACTIVITÉS DES INSTANCES DU SAGE.....	6
2.1	LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	6
2.2	LE BUREAU DE LA CLE.....	8
2.3	LES AVIS DE LA CLE.....	8
2.4	LES COMMISSIONS DE TRAVAIL.....	9
2.5	LA CELLULE ANIMATION.....	9
3	L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION.....	10
3.1	SITE INTERNET DU SAGE.....	10
3.2	LETTRE D'INFORMATION TECHNIQUE DU SAGE.....	10
3.3	JOURNÉE DE SENSIBILISATION.....	10
3.4	LETTRE D'INFORMATION NUMÉRIQUE.....	11
4	LE SUIVI DES PROJETS EN COURS.....	12
4.1	CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES.....	12
4.2	CONTRAT DE PROTECTION DE CAPTAGE D'EAU POTABLE.....	13
4.3	GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU.....	14
4.4	LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE – RÈGLE 11.....	16
5	BILAN FINANCIER.....	17
6	BILAN ET PERSPECTIVES 2020.....	18

1 LE CONTEXTE

1.1 Le bassin Yèvre-Auron et les enjeux de gestion de l'eau

Le territoire du SAGE couvre une superficie de 2370 km². Il s'étend du département de l'Allier (03) où la rivière Auron, principal affluent de l'Yèvre, prend naissance, jusque dans le département du Cher (18), un peu en amont de la confluence de l'Yèvre dans le Cher. Le SAGE Yèvre-Auron concerne donc deux départements (le département du Cher représente plus de 98% de la superficie totale) et 126 communes.

Il s'agit d'un bassin à forte dominante rurale ; la Surface Agricole Utile (SAU) représente 60% du territoire. Les deux tiers centraux du bassin, la Champagne Berrichonne, sont entièrement dédiés à la culture intensive des céréales (Openfield), la partie Sud est plutôt consacrée à l'élevage tandis que la partie Nord, située à la frange de la forêt de Sologne, est partagée entre bois, cultures, arboricultures et vignobles.



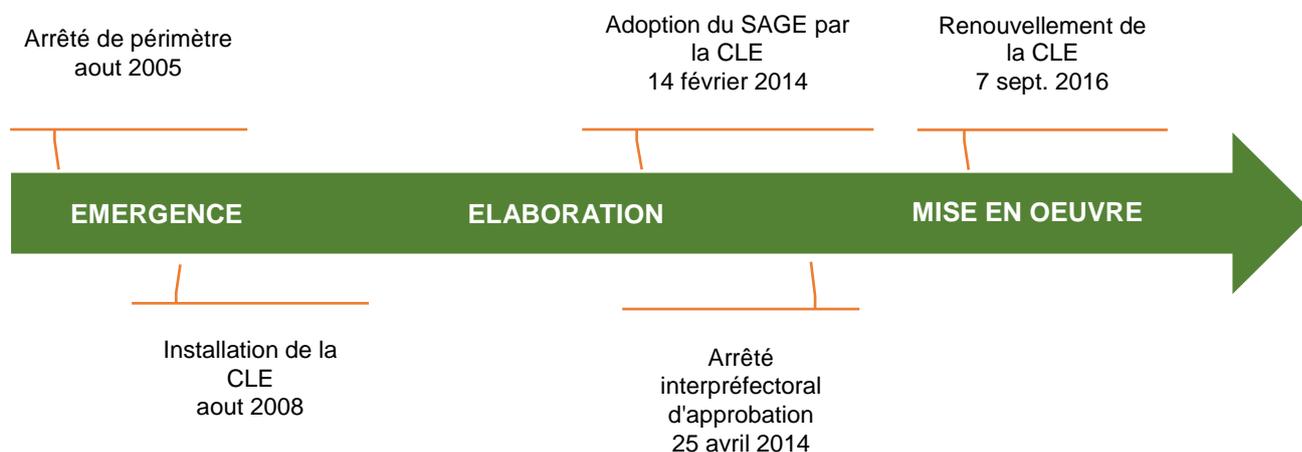
Les enjeux définis dans le SAGE Yèvre-Auron résultent de la déclinaison des quatre thématiques majeures issues de l'état des lieux, auxquelles a été ajoutée une thématique transversale concernant l'information, la sensibilisation et le développement des échanges :

- Maîtriser l'exploitation des ressources en eau pour préserver la ressource et satisfaire les usages ;
- Sécuriser l'alimentation en Eau Potable ;
- Protéger les ressources en eau pour restaurer leur qualité physico-chimique ;
- Restaurer et préserver les milieux aquatiques ;
- Promouvoir une approche globale de sensibilisation et de communication à l'échelle du bassin.

1.2 Historique et état d'avancement du SAGE

Après une dizaine d'année d'élaboration, le SAGE Yèvre Auron a été adopté par arrêté inter-préfectoral le 25 avril 2014. Le SAGE Yèvre Auron est actuellement en phase de mise en œuvre.

Les dates essentielles



Depuis la phase de mise en œuvre du SAGE, 2014, le portage de la démarche a été transféré du Conseil Départemental du Cher à l'Établissement public Loire.

1.3 Les masses d'eau du territoire

Le territoire du SAGE comporte un réseau hydrographique relativement dense. Il est d'abord constitué d'un cours d'eau principal : l'Yèvre. Celui-ci possède plusieurs affluents dont les principaux sont, d'amont en aval : l'Airain, l'Ouatier, le Colin, le Langis, le Moulon, l'Auron (le plus important), l'Annain, le Barangeon.

Afin d'évaluer l'état des eaux, un référentiel cartographique a été établi. Les bassins versants ont été découpés en unité d'évaluation : les masses d'eau. Ce sont des unités hydrographiques ou souterraines cohérentes, présentant des caractéristiques communes et pour lesquelles on peut définir un même objectif.

Le territoire du SAGE Yèvre Auron comporte ainsi :

- **21 masses d'eau « cours d'eau »** dont l'état qualifié en 2019 est :
 - 5 masses d'eau en bon état (aucune en très bon état),
 - 10 masses d'eau en état moyen,
 - 1 masse d'eau en état médiocre,
 - 5 masses d'eau en mauvais état.

La tendance sur le territoire est à une dégradation de l'état des masses d'eau « cours d'eau », même si cette tendance est à relativiser au regard de l'évolution des méthodes d'évaluation entre l'état 2013 et celui de 2019.

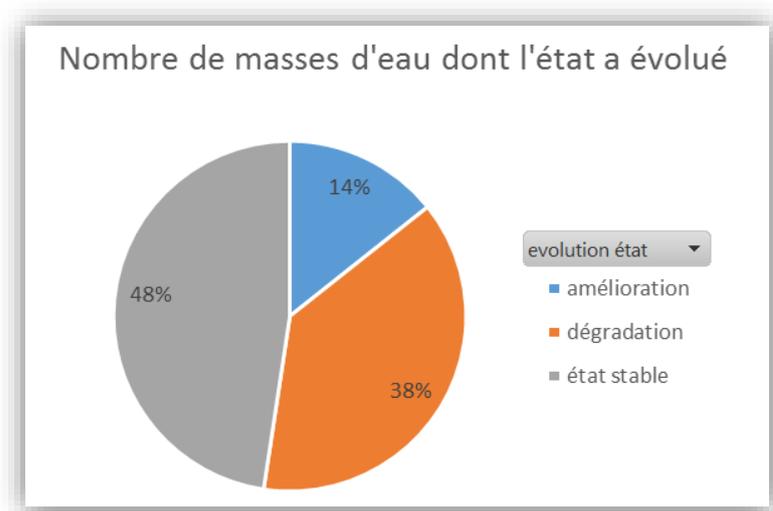
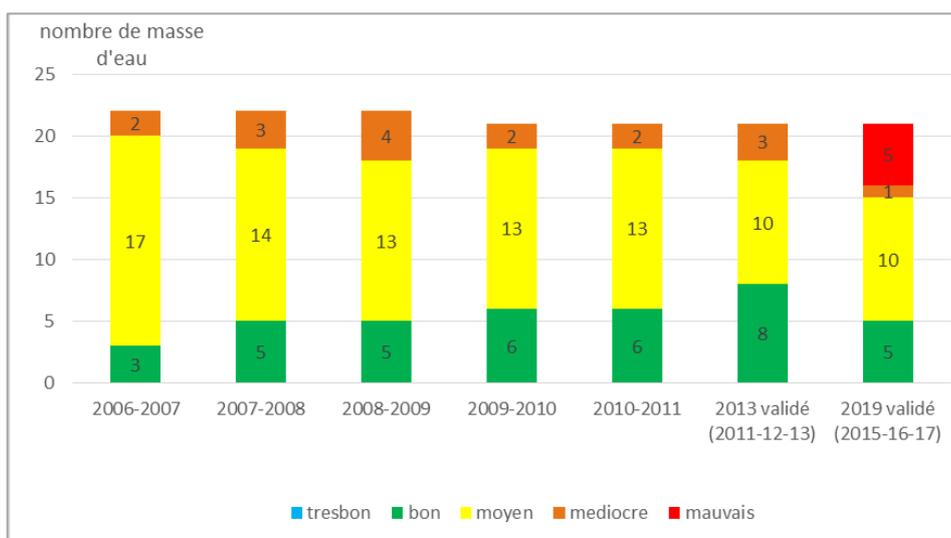


Figure 1: évolution de l'état des masses d'eau du SAGE Yèvre Auron entre les 2 périodes évaluatives du SDAGE: 2013 et 2019

- 3 masses d'eau artificielles liées au Canal de Berry
- 2 masses d'eau « plans d'eau » :
 - en état moyen pour l'étang de Craon,
 - en état médiocre pour l'étang de Goule.

➤ **11 masses d'eau souterraines :**

Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	État chimique de la masse d'eau 2 : bon état 3 : état médiocre	État quantitatif de la masse d'eau 2 : bon état 3 : état médiocre
FRGG069	Calcaires et marnes libres du Lias libre de la Marche nord du Bourbonnais	3	2
FRGG070	Grès et arkoses libres du Trias de la Marche nord du Bourbonnais	2	2
FRGG071	Calcaires et marnes libres du Dogger au Sud du Berry	2	2
FRGG077	Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du BV de Yèvre/Auron	3	3
FRGG084	Craie du Séno-Turonien du Sancerrois	3	2
FRGG109	Alluvions Cher	2	2
FRGG130	Calcaires et marnes captifs du Lias de la marche nord du Bourbonnais	2	2
FRGG131	Grès et arkoses captifs du Trias de la marche nord du Bourbonnais	2	2
FRGG142	Sables et grès captifs du Cénomanién unité de la Loire	2	2

NB : Les masses d'eau « FRGG132 - Calcaires et marnes captifs du Dogger au sud du Berry » et « FRGG122 - Sables et grès libres du Cénomanién unité de la Loire »

Les cartographies de l'état des masses d'eau 2019 (source : AELB) sont présentées en annexe 1.

1.4 La cellule animation du SAGE

En 2019, l'animation du SAGE a été assurée par une animatrice à temps non complet basé à Bourges (0.9 ETP).

Ce poste de chargé de mission est appuyé par 0,41 Équivalent Temps Plein pour le volet administratif et financier, l'encadrement, l'élaboration de cartographies ou encore sur des thématiques techniques particulières (continuité écologique principalement).

L'animatrice du SAGE Yèvre Auron a pour principales missions l'animation de la Commission Locale de l'Eau, l'animation des commissions thématiques, le pilotage des études du SAGE et le développement des outils de communication du SAGE.

2 L'ACTIVITÉS DES INSTANCES DU SAGE

2.1 La Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron est composée de 43 membres: 22 membres pour le collège des élus, 12 membres pour le collège des usagers et 9 membres pour le collège de l'État. La CLE, installée en 2010, a été renouvelée par Arrêté Préfectoral le 7 septembre 2016, au terme du délai légal de 6 ans. En 2019, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie à deux reprises :

Commission du 26 février 2019

Membres de la CLE lors de la séance du 26 février 2019		
en exercice	présents	votants
43	15	22

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie en séance plénière le 26 février 2019. Durant cette séance la CLE a :

- rendu un avis sur les questions importantes du SDAGE 2022-2027,
- rendu un avis favorable sur le plan annuel 2019 de répartition des eaux d'irrigation agricole, déposé par AREA Berry,
- adopté son rapport d'activité 2018.

La CLE a également pris connaissance :

- du contenu et des modalités du 11^{ème} programme de financement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- de l'état d'avancement du CTG2Q Cher,
- de l'état de la ressource en eau début 2019,
- du bilan des dossiers de déclaration reçus en 2018,
- des sites retenus pour l'étude sur l'optimisation des zones potentielles d'expansion des crues.

Commission du 10 octobre 2019

Membres de la CLE lors de la séance du 10 octobre 2019		
en exercice	présents	votants
43	17	20

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie en séance plénière le 10 octobre 2019. Durant cette séance la CLE a :

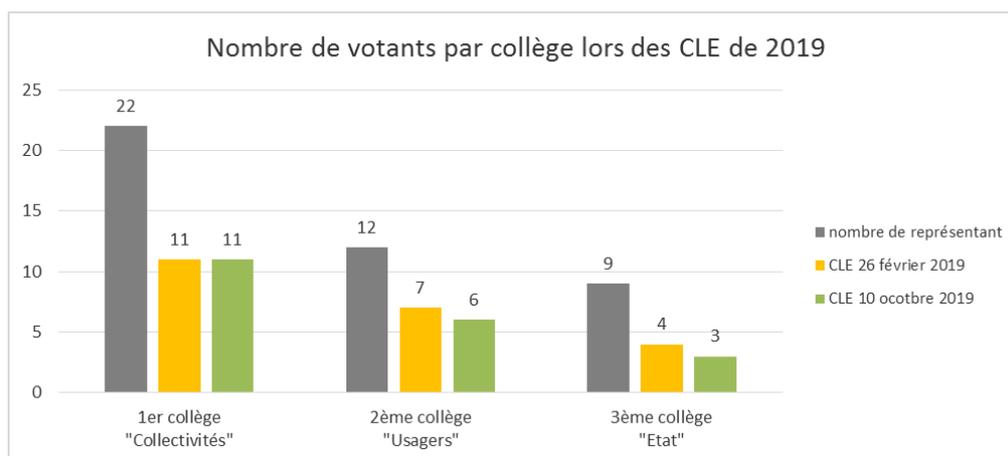
- adopté sa feuille de route pour 6 ans – 2019-2024 – après de nombreux échanges et au travail préalable du Bureau de la CLE ;
- émis un avis sur les priorités du programme de mesures du projet de SDAGE 2022-2027, en soulignant l'importance du volet quantitatif sur le territoire Yèvre-Auron ;
- validé les actions 2020 du SAGE nécessitant un engagement financier de l'EP Loire, structure porteuse, et le plan d'activité prévisionnel 2020 de la cellule animation comme suit :

Thème	Cellule complète 1.46 ETP	Renfort mutualisé 1 ETP
Animation SAGE (<i>réunions CLE, Bureau, Commission...</i>)	17%	
Traitement des demandes d'avis	5%	
Actions de communication (<i>site internet, plaquette, tableau de bord, journée de sensibilisation...</i>)	12%	
Élaboration du CTG2Q Cher	16%	100%
Étude Zone Expansion des Crues	13,5%	
Étude d'évaluation du protocole de gestion volumétrique	7%	
Étude des effets potentiels de la substitution	5%	<i>mobilisable</i>
Inventaire ZH et déclinaison	1.5%	
Suivi/appui démarches locales (<i>CT, PAPI, Canal, Ouvrages/regle11, PLUi/SCOT, Goule...</i>)	12,0%	
Journées échanges/formation + EdL du SDAGE 2022	3.5%	
Gouvernance/ sourcing / temps de gestion	7.5%	

Les membres de la CLE ont également :

- pris connaissance de la demande de précision du protocole de gestion volumétrique, des propositions de la Commission gestion quantitative sur ce point et ont décidé d'ajourner leur décision ;
- pris connaissance de l'état de la ressource en eau ;
- décidé de reporter différents points d'information.

Bilan de la participation des membres de la CLE en 2019



2.2 Le Bureau de la CLE

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron est composé de 16 membres: 8 membres pour le collège des élus, 4 membres pour le collège des usagers et 4 membres pour le collège de l'État. Le Bureau de la CLE s'est réuni à **trois reprises** en 2019.

Le Bureau de la CLE s'est réuni le 02 avril 2019.

Lors de ce Bureau, les 11 membres présents ont échangé sur l'élaboration d'un tableau de bord de suivi des démarches liées à l'eau sur le territoire du SAGE, notamment pour suivre et évaluer à terme la mise en œuvre du SAGE. Ensuite, le Bureau a pris connaissance et fixé les objectifs globaux de la feuille de route 2019-2024 à élaborer pour répondre aux attentes de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention. Les outils à mobiliser, concernant la stratégie de communication à déployer dans le cadre du SAGE par la cellule animation, ont été évalués.

Le Bureau de la CLE s'est réuni le 21 mai 2019.

Lors de ce Bureau, les 9 membres présents ont principalement:

- Émis, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet d'aménagement de la rocade Nord-ouest de Bourges, déposé pour la 3^{ème} fois par le Conseil Départemental du Cher;
- Pris connaissance des 1^{er} éléments de la feuille de route 2019-2024, concernant l'état des lieux et la gouvernance de l'eau sur le territoire, et commencer à discuter d'un plan d'actions.

Le Bureau de la CLE s'est réuni 21 juin 2019.

Lors de ce Bureau, les 9 membres présents ont finalisé le projet de feuille de route 2019-2024 à proposer à la CLE. L'élaboration d'un plan d'actions pluriannuel a généré de nombreux échanges qui ont permis d'affiner la priorisation des moyens à mobiliser et des voies de mutualisation possibles avec les acteurs de l'eau du territoire.

2.3 Les avis de la CLE

En 2019, la Commission Locale de l'Eau, ou son Bureau par délégation, a donc:

- Rendu 2 avis sur un dossier de demande d'Autorisation et un PAR ;
- Rendu 2 avis en lien avec l'élaboration du SDAGE 2022-2027 de l'Agence de l'Eau ;
- Adoptée sa feuille de route pour la période 2019-2024.

Par ailleurs, la CLE a reçu en 2019, seize copies pour information de récépissés de dossiers soumis à déclaration au titre du Code de l'Environnement.

2.4 Les commissions de travail

Une commission gestion quantitative s'est réunie au cours de l'année 2019.

Lors de la commission qui s'est déroulée le 11 mars 2019, la DDT du Cher a présenté l'état des ressources en eau et le bilan de la campagne d'irrigation agricole 2018 et l'AFB a présenté l'Observatoire National Des Écoulements. Les échanges ont ensuite porté sur la question des franchissements positifs des seuils débitmétriques en cours de campagne, avec une proposition à soumettre à la CLE, et la fiabilité de l'indicateur piézométrique Yèvre amont.

Cette commission a été préparée par le Comité technique, qui s'est tenu le 29 janvier 2019. Ce comité technique s'est à nouveau réuni le 05 septembre 2019 notamment pour travailler sur les éventuelles interactions entre usage AEP et irrigation agricole.

La commission Milieux Aquatiques et remarquables s'est réunie 5 fois au cours de l'année 2019.

Suite au travail de sélection des sites à étudier dans le cadre de l'étude d'exploitation du potentiel en termes de Zones d'Expansions des crues, 3 réunions ont eu lieu en 2019 :

- 2 en janvier pour présenter le démarrage de l'étude et récolter les données de connaissance locale,
- 1 de rendu de phase 1, phase de description des zones,
- 2 en juillet pour choisir les sites qui feront l'objet de la phase 2.

La configuration de la commission a été adaptée au sujet de l'étude et à chaque objet de réunion.

2.5 La cellule animation

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du Bureau de la CLE, la cellule doit organiser et gérer l'animation de la CLE et de son Bureau. À ce titre elle a procédé à :

- la préparation technique et logistique des réunions de la CLE, du Bureau et des commissions thématiques ainsi que leur animation ;
- la préparation des avis formulés par les membres de la CLE et/ou du Bureau sur des dossiers soumis à consultation ;
- la présentation de l'état d'avancement des études et opérations en cours menées par le SAGE ;
- l'information des membres de la CLE sur les actualités et les actions en cours concernant l'eau et les milieux aquatiques, en partenariat avec les Services de l'État et les acteurs du territoire porteurs de projet ;
- le secrétariat de la CLE : enregistrement/rédaction courriers, rédaction et transmission des comptes rendus de réunion et des décisions ;
- le suivi administratif et financier de la procédure ;
- la réalisation du bilan d'activités annuel de la CLE.

Dans le cadre du SAGE, la cellule, et/ou le Président et les Vice-présidents de la CLE, suivent et contribuent aux opérations portées par les acteurs du bassin. L'animatrice principale a ainsi assisté à 60 réunions organisées par des instances partenaires (services de l'État, associations, collectivités, acteurs socioprofessionnels, chambres consulaires ...) et réalisé 16 points bilatéraux de travail selon les dossiers en

cours. Le chargé de mission « continuité écologique » a participé à 3 de ces réunions sur le territoire et mené le suivi de l'Anguille sur le bassin du Cher, dont l'axe Yèvre. L'annexe 2 comporte la liste des réunions auxquelles la cellule animation a été présente.

3 L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

3.1 Site Internet du SAGE

Le site a été administré et alimenté au cours de l'année 2019. On peut notamment relever la mise en ligne de cartes interactives qui permettent d'avoir accès à des données de suivi de l'état de la ressource en eau agrégées à l'échelle locale. Les cartes mises en ligne en 2019 :

- [État écologique des eaux,](#)
- [Suivis hydrobiologiques, physico-chimiques et polluants,](#)
- Suivi des étiages via le [réseau ONDE,](#)
- [Prélèvements en eau,](#)
- [Zones inondables.](#)

Cette cartographie traduit également le travail réalisé en arrière-plan sur les indicateurs de suivi.

3.2 Lettre d'information Technique du SAGE



Une lettre d'information technique a été publiée en mars 2020. Elle est consacrée à la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, outil répondant notamment aux objectifs du PAGD du SAGE de réduction des prélèvements et de limitation des pertes d'eau. L'eau potable représente un enjeu sanitaire et technique mais également environnemental conséquent.

Elle a été envoyée aux communes et collectivités du territoire.

3.3 Journée de sensibilisation

Le 6 juin 2019 s'est tenue journée de sensibilisation à destination des membres des Commissions Locales de l'Eau des SAGE Yèvre-Auron, Cher amont, Cher aval et des élus locaux des structures en charge de la GeMAPI sur ces territoires. Organisée par l'Établissement public Loire, elle s'est déroulée en partenariat avec le CPIE Val de Gartempe dans le cadre de la semaine des rivières en Région Centre-Val de Loire.



3.4 Lettre d'information numérique

En 2019, la CLE a décidé de diffuser une lettre d'information numérique. Elle s'adresse à tous les acteurs de l'eau du territoire et au grand public. Le format permet de d'informer sur les actions locales de gestion et de protection de la ressource en eaux réalisées par les membres de la CLE. La lettre peut également contenir des informations réglementaires, retours d'expériences nationaux ...

Deux numéros ont été envoyés en 2019, en mars et septembre, respectivement à 185 et 247 destinataires, dont plus de la moitié a ouvert la lettre.



SAGE YÈVRE-AURON

Lettre d'information numérique n°1 - Mars 2019

Donnez votre avis SUR L'AVENIR DE L'EAU 2 NOV. 2018 > 02 MAI 2019

Quels défis relever pour l'eau et les inondations ? Répondez en ligne jusqu'au 2 mai 2019.

Pour contribuer à la définition de la stratégie pour l'eau et les inondations du bassin Loire-Bretagne 2022-2027, les habitants, collectivités, association, entreprises sont invités à participer en ligne.

Parce que tout le monde est concerné par l'eau, relayez cette consultation autour de vous!

[Lien vers le site](#)

Données sur la qualité des eaux du SAGE Yèvre-Auron

Retrouvez une cartographie interactive présentant les données relatives à la qualité des eaux et des milieux aquatiques des masses d'eau du SAGE Yèvre-Auron. Ces données sur l'état des milieux constituent notamment des indicateurs de réponse de la ressource en eau superficielle.

[Lien vers les cartes](#)

Zones d'expansion des crues

Les crues sont des phénomènes naturels périodiques, qui peuvent engendrer des inondations impactantes pour l'homme et ses activités. Les zones d'expansion des crues croisent la prévention des inondations et le bon fonctionnement des rivières.

Le SAGE Yèvre-Auron a inscrit dans son programme d'actions 2019 une étude sur 3 sites pour disposer d'éléments d'aide à la décision sur cette thématique.

Retrouvez la lettre technique dédiée au ZEC en cliquant ci-dessous.



SAGE YÈVRE-AURON

Lettre d'information numérique n°2 septembre 2019



Sécheresse: point sur la situation du bassin Yèvre-Auron

Les faibles précipitations estivales font suite à un hiver sec durant lequel les nappes souterraines se sont peu rechargées. Les pluies mensuelles cumulées de juillet et août (25.3mm) sont déficitaires de plus de 75% à Bourges. Elles se conjuguent avec une forte évapotranspiration des sols et des végétaux (de 4 à 8mm par jour à Bourges, soit 200mm cumulés en juillet). Il en résulte des niveaux piézométriques de nappe très bas et des débits de cours d'eau exceptionnellement faibles. Pour y faire face, l'ensemble du territoire Yèvre-Auron est soumis à des restrictions préfectorales des usages de l'eau: eau potable, irrigation agricole, industrielle... Mais ces restrictions ne sont malheureusement pas le seul effet de cette situation: les milieux naturels souffrent!

[Lien vers l'article dédié à la situation de sécheresse](#)

La cartographie interactive du SAGE s'enrichie

Retrouvez 2 nouvelles cartes dans la cartographie interactive du SAGE.

CTG2Q: késako?

Initié par la Chambre d'Agriculture du Cher et appuyé par les CLE des SAGE Yèvre-Auron et Cher amont, ce projet vise à trouver un équilibre entre la

4 LE SUIVI DES PROJETS EN COURS

La Commission Locale de l'Eau incite et accompagne les structures opérationnelles dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes contractuels de territoire notamment via l'outil Contrat Territorial de l'Agence de l'eau.

En effet, la mise en œuvre du SAGE repose, d'une part, sur le respect et l'application de ses prescriptions réglementaires et, d'autre part, sur la réalisation d'actions concrètes et de projets menés par les acteurs locaux du territoire.

4.1 Contrats territoriaux milieux aquatiques

Le territoire du SAGE est couvert par des structures de gestion de milieux aquatiques. Elles sont amenées à porter des contrats territoriaux pour la restauration des milieux aquatiques (CTMA) co-financés par l'Agence de l'Eau, la Région Centre-Val de Loire et le Conseil Départemental.

4.1.1 Sous bassin Auron-Airain

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Bassin de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents (SIAB3A) porte le CTMA Auron-Airain 2015-2019.

En 2019, le Syndicat a continué la programmation des actions inscrites au contrat principalement avec des actions de renaturation de cours d'eau et de restauration de la continuité écologique.



Figure 2: restauration de la continuité écologique sur l'Airain, commune de Vornay (©SIAB3A)

4.1.2 Sous bassin de l'Yèvre

Le SIVY porte deux contrats territoriaux :

- CTMA Barangeon 2012-2016.

L'étude bilan a été finalisée en 2019. Le territoire connaît actuellement une période transition permettant sa préparation au programme globalisé à l'échelle du bassin de l'Yèvre. Des interventions hors contrat territorial, mais concourant à la restauration des milieux aquatiques, ont toutefois été menées.

- CTMA Yèvre et affluent 2016-2020

En cette 4^{ème} année de mise en œuvre, le Syndicat a notamment :

- réalisé des chantiers de restauration hydro-morphologique, de remise en fond de vallée de cours d'eau, de rétablissement de la continuité écologique et un ensemble d'une quinzaine d'autres types d'actions (aménagement d'abreuvoirs, plantations de ripisylve ou reconversion de peupleraies, gestion d'espèces invasives...);
- continué l'étude sur la restauration de la continuité écologique de l'Yèvre médian ;
- conduit des actions de communication (blog, journées grand public, création d'une exposition, pochoirs « ici commence la rivière »...).

4.2 Contrat de protection de captage d'eau potable

Ces contrats s'inscrivent dans un cadre général de réduction de la pollution des eaux par les nitrates, au titre de la directive européenne Nitrates, et de la directive cadre sur l'Eau.

4.2.1 Champ captant du Porche à Bourges

Le champ captant du Porche compte parmi les 7 captages prioritaires SDAGE et Grenelle du département du Cher. Il fournit 2 150 000 m³ d'eau par an, soit une contribution de 33% de la ressource totale mise en distribution par la collectivité (données 2017).

Le 3^{ème} contrat, 2017-2022, est en cours, porté par l'Agglomération Bourges Plus et animé par la Chambre d'agriculture du Cher.

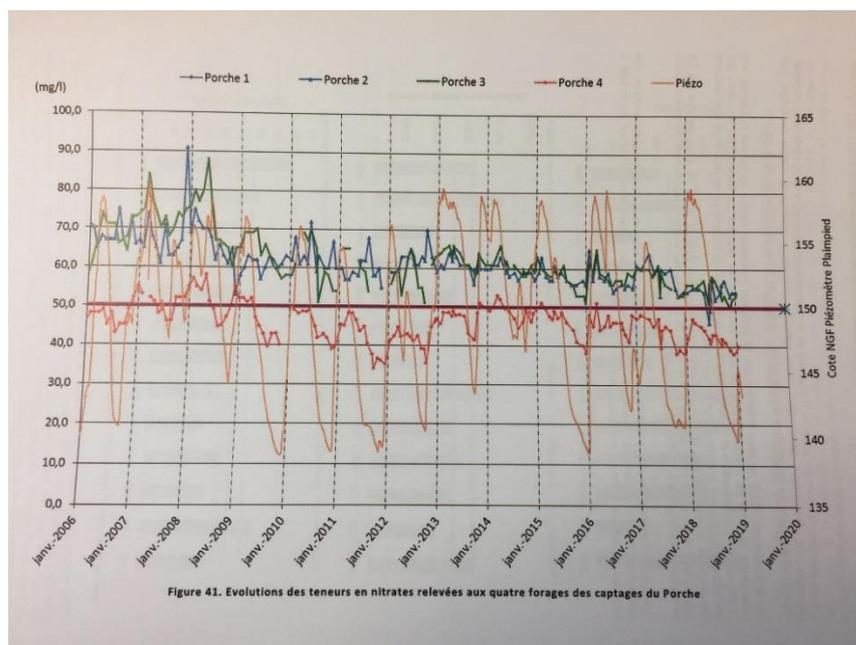


Figure 3: évolution 2006-2019 des teneurs en nitrates dans les eaux brutes des captages du Porche (Bourges Plus, 2019)

4.2.2 Aire d'alimentation du captage de Soulangis

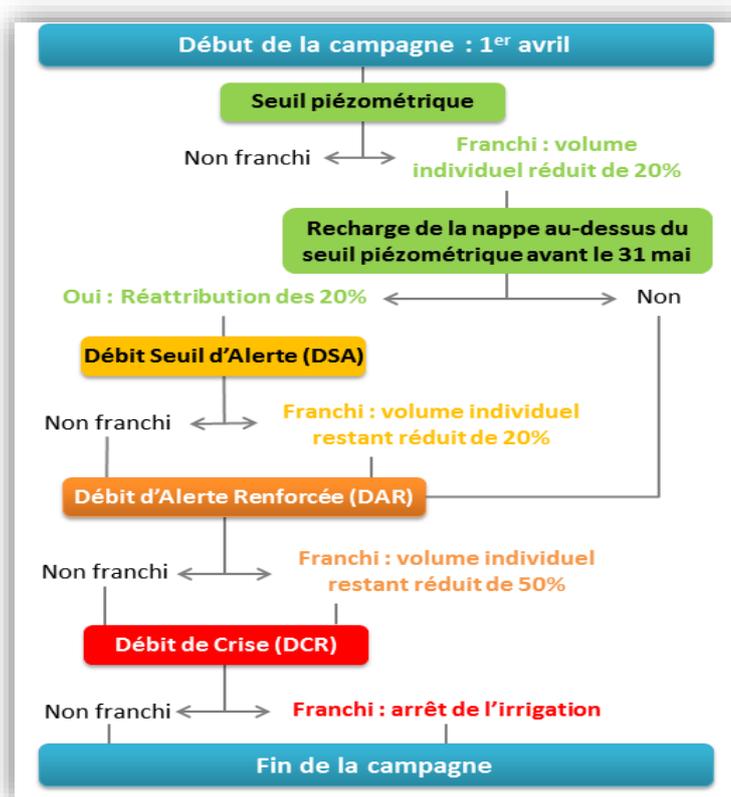
Le captage des « près de Grouère » a été classé captage prioritaire Grenelle et prioritaire au SDAGE. Suite aux bons résultats du Contrat territorial 2014-2017, porté par le SMIRNE sur environ 2 000 ha, les taux de nitrates répondent désormais aux diverses réglementations.

La dynamique d'action agricole sur ce territoire a été positivement maintenue grâce à la mise en place d'un Groupe 30000, groupe d'agriculteurs volontaires souhaitant réduire significativement l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et s'engager dans la transition agro-écologique.

4.3 Gestion de la ressource en eau

4.3.1 Rappel du protocole de gestion volumétrique sur le territoire du SAGE

Ce protocole, basé historiquement sur une démarche volontaire des irrigants agricoles, a été co-construit dans le cadre du SAGE Yèvre-Auron depuis 2007 et est suivi depuis par la CLE. Il a été intégré dans la gestion courante de l'irrigation agricole notamment via l'Autorisation Unique de prélèvement accordée pour 15 ans à AREA Berry par arrêté du 3 août 2018.



L'objectif de cette gestion est de permettre d'anticiper les situations de crises, de mieux garantir les débits dans les cours d'eau et d'anticiper les situations de pénurie d'eau pour l'irrigation.

Après plus de 10 ans de mise en œuvre de ce protocole, **la CLE souhaite évaluer l'efficacité de ce protocole de gestion volumétrique.**

La situation météorologique et l'état de la ressource en eau sont suivis tout au long de l'année par la Cellule de l'eau, mise en place par la Préfecture et à laquelle le SAGE assiste. En 2019, 3 sous bassins ont faits l'objet de restriction au 1^{er} avril : Auron-Airain-Rampenne, Yèvre amont, Colin-Outier-Langis. Tous les débits seuils ont été successivement franchis sur l'ensemble des bassins, à partir de fin juin, avec un placement en situation de crise de mi-juillet à fin juillet selon les secteurs. Les restrictions ont été poursuivies après le 30 octobre, date habituelle d'abrogation de toute restriction, du fait d'une situation particulièrement tendue de l'état de la ressource en eau. Il a été noté que l'alimentation en eau potable sur le bassin Yèvre-Auron n'a globalement pas connue de coupures du fait de l'importation d'eau venant du bassin de la Loire. Cette dépendance du territoire Yèvre-Auron aux importations d'eau soulève toutefois des questionnements.

4.3.2 L'OUGC AREA Berry

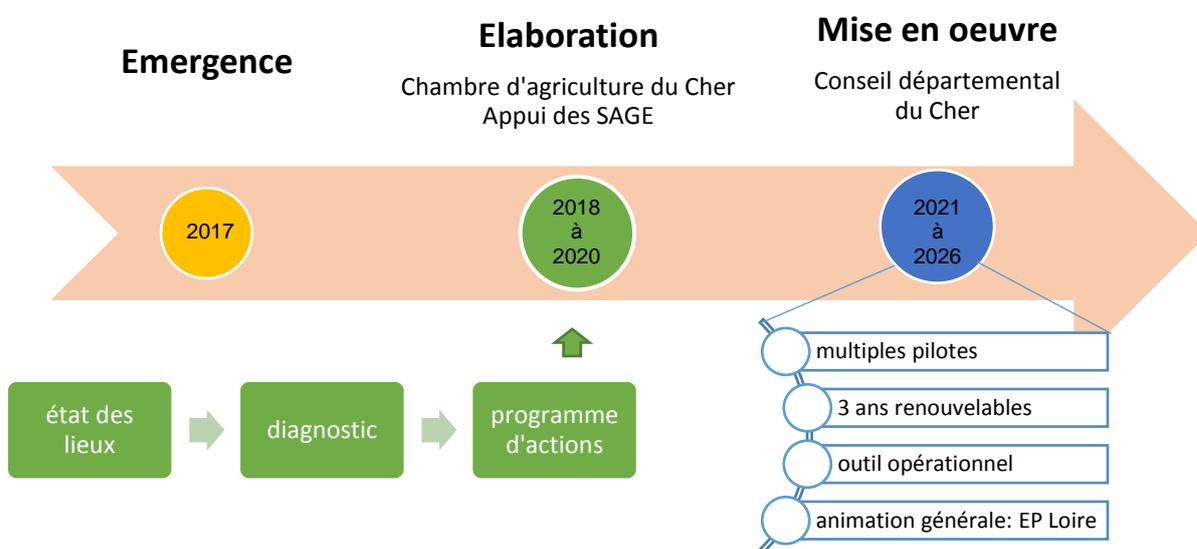
Suite à l'Autorisation Unique de Prélèvement accordée en 2018 pour 15 ans, c'est l'Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau d'irrigation agricole AREA Berry qui suit en direct depuis 2019 la campagne d'irrigation agricole. AREA Berry recense les demandes et besoins en irrigation sur le bassin Yèvre-Auron et présente un Plan Annuel de Répartition pour l'année suivante. C'est elle qui établit les bilans de campagne et les soumet à la DDT. Ces bilans sont présentés à la commission thématique « gestion quantitative » du SAGE.

4.3.3 Contrat territorial Gestion Quantitative et Qualitative

Le bassin versant hydrographique de la rivière Cher, incluant le bassin Yèvre-Auron, est classé zone de répartition des eaux (ZRE) depuis 1994, en raison d'un déficit entre la ressource en eau disponible et les prélèvements.

Le CTG2Q doit permettre d'améliorer l'état quantitatif des eaux souterraines et superficielles de la ZRE Cher tout en maintenant la durabilité des exploitations agricoles du périmètre, notamment celles utilisant l'irrigation, et l'ensemble des autres usages économiques et récréatifs. Le projet vise également à obtenir une meilleure qualité de la ressource en eau.

Après la validation de l'état des lieux en 2019 et l'élaboration du diagnostic, 2020 doit aboutir à l'établissement d'un programme d'actions.



En 2019, les cellules d'animation des CLE du SAGE Yèvre-Auron et du SAGE Cher amont ont apporté un appui à la Chambre d'agriculture du Cher pour élaborer le diagnostic et démarrer l'écriture du programme d'actions. Pour cela, elles ont bénéficié d'un renfort temporaire de 1 ETP en 2019.

Le CTG2Q est un outil financier et opérationnel de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne permettant de mettre en synergie les actions du territoire et de développer des partenariats techniques et financiers privilégiés.

4.4 La continuité écologique – règle 11

Dans le cadre de l'application de la règle 11 du SAGE « préserver et restaurer la continuité écologique », les services de la DDT du Cher ont continué les visites d'ouvrages en 2019. Il s'agit de vérifier la possibilité de l'application concrète de la règle, notamment ses conditions à minima « *une ouverture permanente des équipements permettant d'assurer la continuité écologique ou au moins du 1^{er} décembre au 31 mars de chaque année* ».

Au regard des enjeux du territoire, et du test sur les bassins du Colin et de l'Ouatier en 2018, le bassin de l'Airain a été retenu pour 2019. Les ouvrages à priori manœuvrables et situés sur le cours d'eau ont été ciblés. Ainsi, 4 complexes d'ouvrage ont fait l'objet de visites terrain avec l'appui de l'animatrice du SAGE. Lors de chacune, il a été évalué la manœuvrabilité de chaque ouvrage, si cette manœuvre permet la restauration de la continuité sédimentaire et/ou piscicole effectives, les impacts potentiellement négatifs de la manœuvre (départ de sédiment etc.).

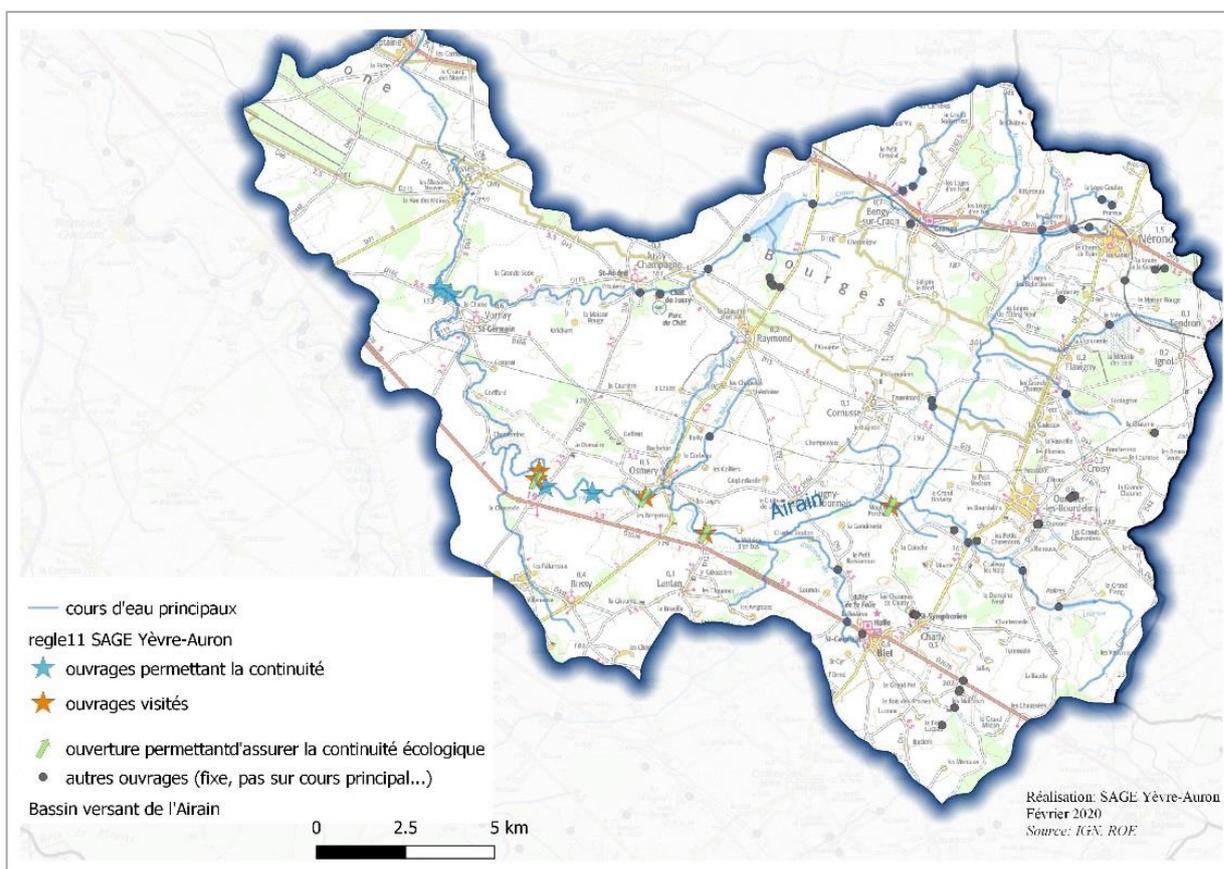


Figure 4: localisation des ouvrages ayant fait l'objet de visites en 2019 pour l'application de la règle 11 du SAGE Yèvre-Auron – bassin de l'Airain

5 BILAN FINANCIER

Les démarches administratives nécessaires à l'avancement du projet sont assurées par la cellule animation du SAGE. Certains impératifs du fonctionnement de la structure porteuse, l'Établissement Public Loire, sont à respecter :

- préparation du budget, inscription des crédits ;
- plan de financement des études, demandes de subvention ;
- procédure de marchés publics.

TYPE DE DEPENSES		MONTANT DE DEPENSES
<u>Animation</u>	Salaires et charges de la cellule d'animation 1.31 ETP* + 0.18 ETP** de renfort CTG2Q	69 821 €
	Frais de fonctionnement	8 944 €
	<u>Sous-total</u>	<u>78 765 €</u>
<u>Communication</u>	Site internet	348 €
	Journée de sensibilisation du 6 juin	254 €
	<u>Sous-total</u>	<u>602 €</u>
Total 2019		79 367 €

* en 2019, le poste d'animatrice principale a été occupé à temps partiel (0,9 ETP)

** en 2019, le poste de renfort CTG2Q a été pourvu à partir d'avril

Les recettes sont assurées par des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la contribution des deux Régions membres de l'Établissement Public Loire, concernées par le SAGE : Région Centre-Val de Loire et Région Auvergne Rhône Alpes.

	Animation	Communication
Agence de l'eau Loire Bretagne	63 580 €	127 €
Établissement public Loire - Contributions	15 186 €	475 €
Total	78 765 €	602 €

6 BILAN ET PERSPECTIVES 2020

L'année 2019 a été la cinquième année complète de mise en œuvre du SAGE Yèvre-Auron.

Les programmes d'actions du territoire (contrats territoriaux, études...) intégrant les dispositions du SAGE Yèvre-Auron sont nombreux et actifs sur le territoire.

Le diagnostic du Contrat Territorial Gestion Quantitative et Qualitative de la ressource en eau du bassin du Cher dans le Cher a été réalisé en 2019 ; les étapes suivantes de validation du diagnostic et du programme d'actions seront particulièrement suivies par la CLE en 2020, notamment grâce à un mi-temps dédié pour apporter un renfort à la cellule animation. La gouvernance de la mise en œuvre du Contrat a été arrêtée, avec un pilotage par le Conseil départemental du Cher qui a fait appel à l'Établissement public Loire pour l'animation générale de la démarche.

L'étude d'évaluation des potentialités en termes de champ d'expansion des crues a démarré en 2019 et concerne 3 sites. La concertation avec les acteurs locaux et la phase 2 de modélisation hydraulique sur 2 secteurs d'étude sera menée en 2020. Celles-ci pourront déboucher fin 2020 sur une phase 3 opérationnelle, de scénarios d'aménagement, si les acteurs locaux le souhaitent sur 1 site.

Après 10 ans de mise en œuvre du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole il est prévu en 2020 de procéder à son évaluation, conformément aux prescriptions du PAGD du SAGE.

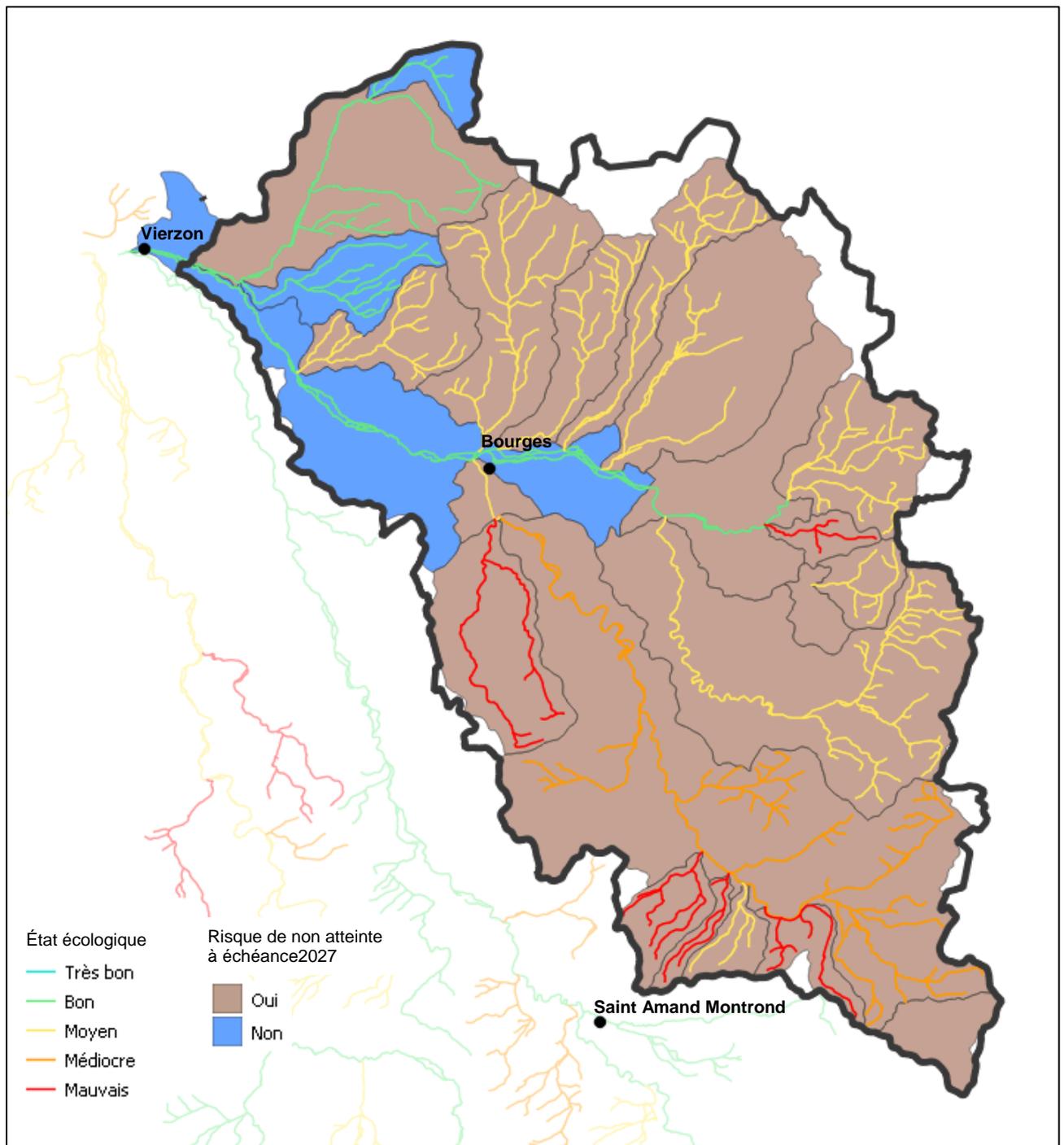
L'objectif de 2019 d'élaboration d'un tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du SAGE est reporté en 2020. Le travail de refonte et de sélection d'indicateurs inscrits dans le PAGD devra être mené par la Commission Locale de l'Eau.

En 2020, la Commission Locale de l'Eau continuera l'instruction des demandes d'avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE et reconduira ses actions de communications.

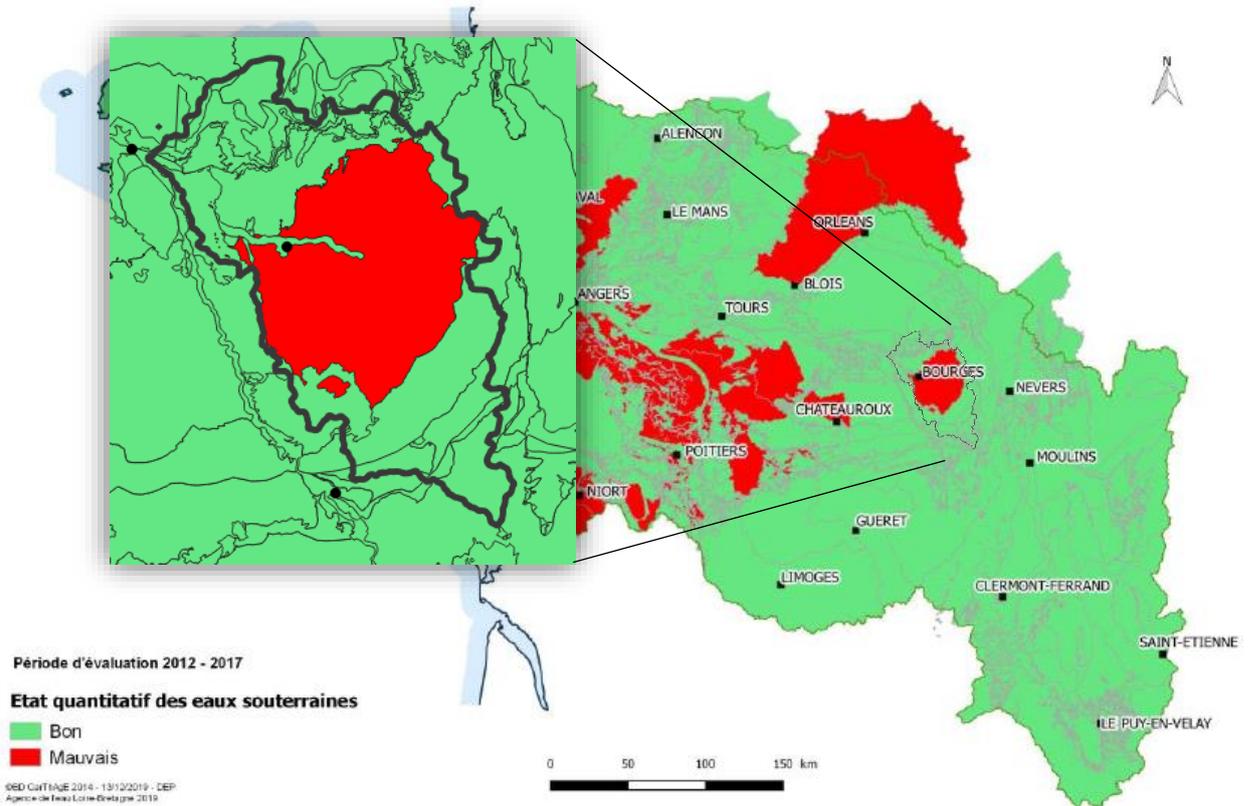
2020 sera marquée par les élections municipales qui rendront nécessaires la désignation de nouveaux élus dans le collège des collectivités de la CLE. Ce pourra être l'occasion de proposer aux membres de la CLE un moment particulier d'acculturation sur les problématiques de l'eau et d'échanges techniques.

Annexe 1 : État des masses d'eau du SAGE Yèvre-Auron – État qualifié 2019 – source : AELB

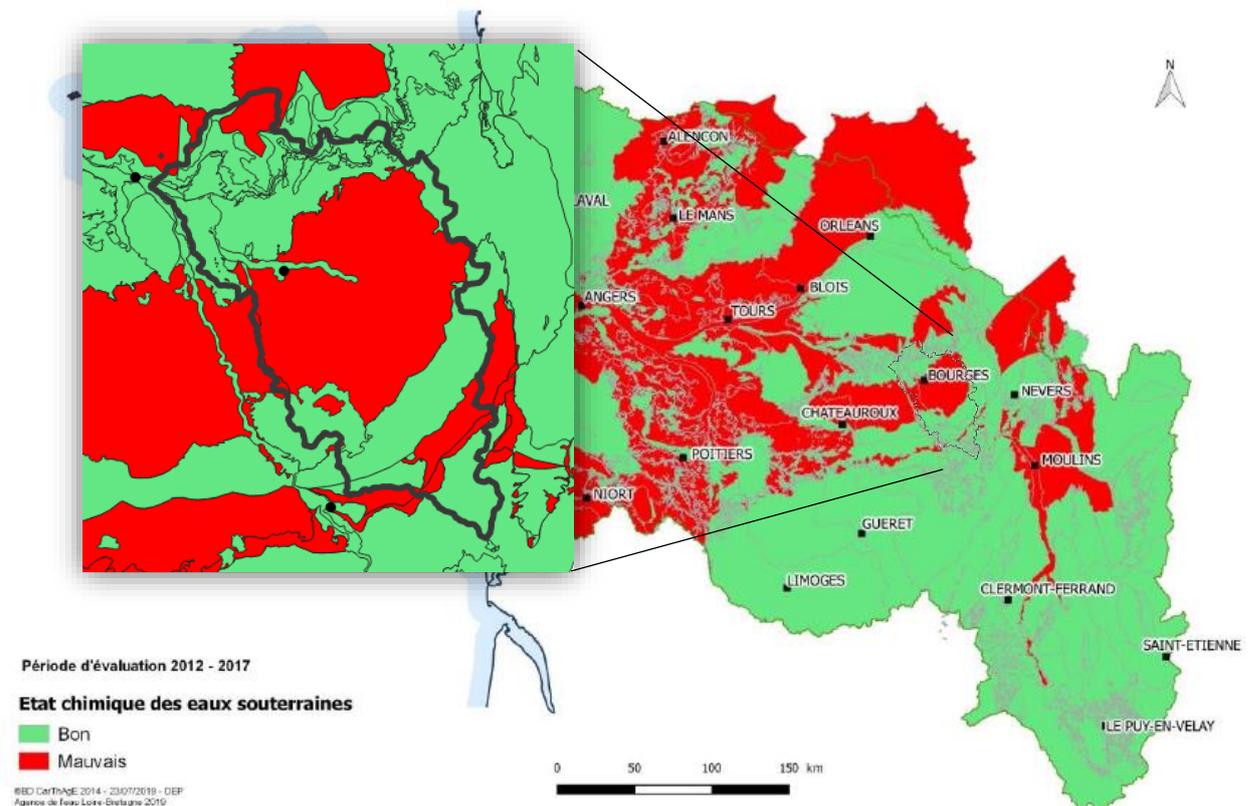
État des masses d'eau superficielles



Carte 44 - Etat quantitatif 2017 des eaux souterraines



Carte 45 - État chimique 2017 des eaux souterraines – 2012-2017



Annexe 2 : réunions auxquelles la cellule animation a participé en 2019

Thématique	Objet	Porteur	Date
Urbanisme	Réunion de présentation	PETR	08-janv
Milieux aquatiques	COPIl Etude bilan CT Barangeon	SIVY	10-janv
ZEC	Réunion locale choix site étude secteur Bour	SAGE YA	11-janv
ZEC	Réunion locale choix site étude secteur Vier	SAGE YA	15-janv
PLUi	Présentation PLUi Vierzon	CdC VSB	24-janv
CTG2Q	Point travail	CA18	25-janv
Gestion quantitative	COTEC Gvol	SAGE YA	29-janv
SAGE	Commission Locale de l'Eau	SAGE YA	26-févr
Milieux aquatiques	COPIl Etude bilan CT Barangeon	SIVY	28-févr
Milieux aquatiques	Réunion des animateurs et techniciens rivière	CD18	01-mars
SDAGE	Etat des lieux du SDAGE	DDT18	07-mars
SDAGE	Présentation de la feuille de route des SAGE	AELB	08-mars
Gestion quantitative	Commission gestion quantitative	SAGE YA	11-mars
CTG2Q	Comité de cadrage	CA18	14-mars
CT Pollution diffuse	COPIl captage du porche	Bourges+	21-mars
Milieux aquatiques	Réunion Marais de Bourges	DDT18	27-mars
SAGE	Bureau de CLE	SAGE YA	02-avr
Goule	Présentation des résultats de l'étude Cyano	CD18	02-avr
Etude crue karstique	journée terrain	BRGM	16-avr
CTG2Q	réunion de travail	CA18	18-avr
SAGE	SIAB3A/SIVY: feuille de route	SAGE YA	25-avr
SDAGE	journée Présidents CLE AELB	AELB	09-mai
ZEC	Réunion lancement BRLi	SAGE YA	16-mai
SAGE	Bureau de CLE	SAGE YA	21-mai
Biodiversité	Journée biodiversité	PETR	28-mai
GPRAC	groupe technique GPRAC	CD18	05-juin
SAGE	journée sensibilisation élus CLE	SAGE YA	06-juin
CTG2Q	atelier concertation	CA18	12-juin
Milieux aquatiques	ASTER/SAGE	CD18	14-juin
SAGE	Bureau de CLE	SAGE YA	21-juin
Milieux aquatiques	COPIl Restauration de la continuité écologique	SIVY	25-juin
Milieux aquatiques	COPIl Etude bilan CT Barangeon	SIVY	25-juin
inondation	Retour sur la crue de 2016 Foecy	SIVY	01-juil
inondation	Etude ZEC, choix des sites	SAGE YA	02-juil
inondation	Etude ZEC, choix des sites	SAGE YA	03-juil
Gestion quantitative	cellule sècherresse	DDT18	04-juil
Milieux aquatiques	Plan d'action politique apaisée continuité éc	DDT18	12-juil
CTG2Q	Comité de cadrage	CA18	28-août
Gestion quantitative	COTEC Gvol	SAGE YA	05-sept
CTG2Q	Comité de concertation Plan d'actions	CA18	10-sept
Gestion quantitative	cellule sècherresse	DDT18	11-sept
Milieux aquatiques	Validation du PDPG	FDAAPPMA1	12-sept
Milieux aquatiques	COPIl annuel CT Yèvre	SIVY	24-sept
CTG2Q	Comité restreint élus	CA18	24-sept
Gestion quantitative	Groupe de travail pour révision arrêté cadre	SAGE YA	26-sept
Urbanisme	PLUiH CdC La Septaine	CdC La S	26-sept
Milieux aquatiques	COPIl étude continuité Yèvre médian	SIVY	30-sept
Milieux aquatiques	Groupe de travail Goule - zones humides	CD 18	08-oct
SAGE	Commission Locale de l'Eau	SAGE YA	10-oct
CTG2Q	Table ronde Eau et Collectivités	CTG2Q	18-oct
CTG2Q	Table ronde Eau et Industrie	CTG2Q	04-nov
Gestion quantitative	Révision arrêté cadre sècherresse	DDT18	06-nov
CTG2Q	Table ronde Irrigation agricole et ressourc	CA18	07-nov
inondation	Etude 3P Cher - rendu phase 1	EP Loire	07-nov
Milieux aquatiques	COPIl annuel CT Auron-Airain	SIAB3A	12-nov
ZEC	rendu de phase 1	SAGE YA	14-nov
CT Pollution diffuse	Copil Groupe 30000 Soulangis	CA18	10-déc
CTG2Q	Comité de cadrage	CTG2Q	10-déc
SDAGE	rencontre eau, comment sensibiliser sur le S	AELB	17-déc
Urbanisme	Rendu Diag SCOT ABV	PETR	19-déc